

Besoin de conseille et d aide urgent

Par laddy, le 20/03/2009 à 00:46

j ai un gros porbleme avec un huissier qui me harcel, je doit a coffidis environ 1900e, pour une dettes qui datte de 2003, a cette epoque j etais au rmi et j etais en mesure d explussion, un autre huisier a vue ma cituation et ma dit q elle classais mon dossier et j en es plus entendu parler , en debut d annee 2009 contacia ma contacter , mais ça ces tres mal passer et contancia a mandater un huissier , j ai contacter l huissier qui me harcel pour prendre un arangement de payement et j ai proposer 150e mais il ne veulent pas il veulent que je leur vers 300e, ces pas que je ne veux pas payer cette somme mais ces que je ne peux pas, j ai beaucoup trop de dettes, un gros loyer, j ai verser 150e pour leur montrer que je voulais bien payer, mais aujourd huit il sont venu chez moi et veulent sesir mes bien , mais je n en es pas tous est au nom de mon fiancé

Par superve, le 20/03/2009 à 23:00

Bonjour

L'huissier semble être en possession d'un titre exécutoire puisqu'il est venu dresser un PV de saisie vente, la créance est donc fondée et exigible.

Vous ne pouvez imposer un paiement fractionné de la créance à l'huissier. Pour obtenir des délais de paiement, vous devez saisir le juge de l'exécution prenez conseil auprès d'un avocat ou un huissier.

bien cordialement.